

CONSEIL MANITOBAIN D'APPEL EN MATIÈRE DE SANTÉ

LISTE DE VÉRIFICATION DE RENSEIGNEMENTS ÉCRITS POUR LES APPELANTS ET LES DÉLÉGUÉS À LA SANTÉ DU MANITOBA QUI COMPARAISSENT À UN APPEL DES SERVICES ASSURÉS

***Remarque : la liste suivante est une suggestion des renseignements écrits que vous pouvez envoyer au Conseil manitobain d'appel en matière de santé avant la date de l'audience d'appel.**

1. Chronologie des événements se rapportant à votre appel (votre histoire)
2. Dossiers médicaux et rapports de médecin connexes
3. Lettres de référence du médecin pour des actes ou des services médicaux
4. Correspondance et rapports (le cas échéant)
 - De l'appelant
 - De Santé Manitoba
 - D'organismes du gouvernement, p. ex. la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, les offices régionaux de la santé
 - De médecins et autres professionnels de la santé
 - Résultats de tests diagnostiques
 - D'établissements sanitaires d'autres provinces ou territoires ou d'autres pays
5. Factures et sommaire des coûts liés aux services médicaux reçus, ainsi qu'une liste détaillée des dépenses
6. Renseignements généraux supplémentaires (le cas échéant)
 - Articles se rapportant à des conditions médicales ou à des traitements, services et actes médicaux particuliers
Sources : journaux, Internet, associations et organismes d'appui (p. ex. la Fondation des maladies du cœur, l'Association médicale canadienne), etc.
 - Articles de recherche se rapportant à des conditions médicales ou à des traitements, services et actes médicaux particuliers
 - Dispositions législatives applicables, p. ex. la *Loi sur l'assurance-maladie* et les règlements connexes
 - Précédents jurisprudentiels ou autres cas